

LA FANFARE ARMÉNIENNE DU NÉGUS

Représentations des étrangers, usages du passé et politique étrangère des rois d'Éthiopie au début du 20e siècle

Boris Adjemian

Presses de Sciences Po | « [Vingtième Siècle. Revue d'histoire](#) »

2013/3 N° 119 | pages 85 à 97

ISSN 0294-1759

ISBN 9782724633351

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2013-3-page-85.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La fanfare arménienne du négus

Représentations des étrangers, usages du passé et politique étrangère des rois d'Éthiopie au début du 20^e siècle

Boris Adjemian

Boris Adjemian s'empare d'un épisode mineur et insolite, la création de la fanfare arménienne du négus d'Éthiopie en 1924, pour analyser la fabrique du national dans les sociétés contemporaines, ici en Éthiopie, pays africain indépendant, membre de la Société des nations. Au croisement de l'histoire sociale, culturelle et politique, son étude de la genèse d'une musique nationale met au jour la part de l'étranger au cœur du national. L'article articule l'histoire courte de la création de la fanfare et l'histoire longue des rapports entre Éthiopiens et Arméniens, primordiaux dans la mémoire et les représentations éthiopiennes et objets de maints usages politiques.

En 1924, le *ras* Täfäri, prince héritier et régent d'Éthiopie¹, conclut avec le patriarche arménien de Jérusalem, Yéghishé Tourian (1921-1929), l'envoi en Éthiopie de quarante orphelins arméniens rescapés des massacres de la Grande Guerre. Âgés de douze à dix-huit ans,

ces enfants formèrent pendant cinq ans la « fanfare royale » du prince héritier. Leur maître de musique, l'Arménien Kévork Nalbandian, composa à la demande du *ras* Täfäri le premier hymne national de l'Éthiopie. Au moment précis où l'affirmation d'une nation éthiopienne indépendante constituait un enjeu central de la politique étrangère des rois d'Éthiopie, la création d'une musique nationale fut donc, paradoxalement, entièrement confiée à des immigrants arméniens. Activement réinvesti de nos jours dans la mémoire collective, comme en témoigne la perpétuation du nom amharique des *arba ledjotch* (les « quarante enfants » ou « gamins ») à Addis Abeba, cet événement est resté oublié par l'histoire savante. Il demeure inexplicable dans une historiographie qui, calquée sur le modèle des *community studies*, attribue aux étrangers des spécialisations économiques ou des caractères, et décrit indifféremment les présences arménienne, grecque, indienne et arabes en Éthiopie sur le modèle des diasporas marchandes². Il interroge pourtant l'utilisation

(1) Désigné comme prince héritier du trône impérial d'Éthiopie et régent en 1916, au moment de l'intronisation de l'impératrice Zäwditu (1916-1930), il fut lui-même couronné négus en 1928, puis *negusä nägäst* (littéralement « roi des rois » ou empereur) sous le nom de règne de Haylé Sellassié I^{er}, en novembre 1930, après la mort de l'impératrice. Restauré sur son trône après l'occupation italienne de l'Éthiopie (1936-1941), il régna jusqu'à la révolution marxiste de 1974.

(2) Les travaux de Richard Pankhurst ont longtemps servi de modèle à cette lecture de l'histoire de la présence étrangère en Éthiopie, qui utilise les sources européennes contemporaines de manière très descriptive, au risque d'en reproduire les stéréotypes. Voir en particulier son article « Menilek and the Utilization of Foreign Skills », *Journal of Ethiopian Studies*, 5 (1), janvier 1967, p. 29-86, ainsi que son ouvrage *Economic History of Ethiopia, 1800-1935*, Addis Abeba, Haile Sellassie I University Press, 1968 ; également, *id.*, « The

à des fins politiques, par les rois d'Éthiopie, de représentations anciennes des étrangers dans un contexte d'immigration inédite et de forte pression coloniale¹.

En s'appliquant à discerner « la contribution idéologique de la politique du passé à celle du présent », Clifford Geertz disait vouloir élucider « l'un des plus profonds mystères des sciences humaines », à savoir « la sorte de chose qui relie l'Angleterre de la première à celle de la seconde Elizabeth, le Japon de Tokugawa au Japon moderne, la Russie des Tsars et la Russie des secrétaires du Parti »². Mais le problème de la construction historique des représentations est plus complexe que ne le suggèrent la théorie culturaliste et son présupposé comportementaliste³. Comme tout phénomène social en effet, il entremêle des facteurs individuels et collectifs qui ne peuvent être compris qu'une fois rapportés à des contextes historiques. Il convient donc, pour l'analyser, de s'écarter de l'affirmation an-historique de « mentalités » traversant les siècles dans une société donnée. La création de cette fanfare nécessite, pour être expliquée, de s'interroger non seulement sur la place des Arméniens dans les représentations de l'altérité en Éthiopie au début du 20^e siècle, mais aussi sur les usages politiques du passé par les souverains éthiopiens. L'attention prêtée au temps long de la genèse des représentations ne peut

donc pas davantage s'inscrire dans la conception figée, quasi déterministe, que Fernand Braudel donnait de la longue durée, en décrivant les « cadres mentaux » comme des « prisons de longue durée » ayant la même fixité qu'il attribuait au « cadre géographique des civilisations », comme des limites « dont l'homme et ses expériences ne peuvent guère s'affranchir »⁴. Elle exige au contraire une interprétation dynamique, qui rapporte en permanence les mobilisations du passé aux fluctuations des enjeux contemporains. Réévalué dans cette perspective, un événement aussi insolite, en apparence, que la création de la fanfare arménienne du négus, offre de nouvelles clés pour comprendre l'incidence des représentations des étrangers dans l'histoire politique de l'Éthiopie au début du 20^e siècle.

La période qui s'étend du règne de Ménélik II (1889-1913) à la régence du *ras* Täfäri (1916-1930) a marqué un tournant dans l'histoire de la présence étrangère en Éthiopie et de la politique extérieure de ses souverains. Dès 1896, le retentissement international de la victoire éthiopienne d'Adoua contre les Italiens a entraîné un vif regain des entreprises commerciales ainsi que des missions diplomatiques et scientifiques européennes dans l'empire d'Éthiopie. Depuis le début des années 1900, de nombreux États se sont fait représenter par une légation permanente dans la nouvelle capitale, Addis Abeba, fondée en 1886. L'Éthiopie est ainsi demeurée l'un des seuls États souverains dans une Afrique presque entièrement passée sous domination européenne. Elle s'est posée en concurrente à part entière de l'Italie, la Grande-Bretagne et la France pour le partage territorial de la Corne de l'Afrique. Entrée de plain-pied dans le concert international, elle

History of Ethiopian-Armenian Relations », *Revue des études arméniennes (nouvelle série)*, 12, 1977, p. 273-345, 13, 1978-1979, p. 259-312, et 15, 1981, p. 355-400.

(1) Boris Adjemian, « Immigrants arméniens, représentations de l'étranger et construction du national en Éthiopie (xix^e-xx^e siècle) : socio-histoire d'un espace interstitiel de sociabilités », thèse de doctorat en histoire sous la direction de Gérard Noiriel et Alessandro Triulzi, Paris/Naples, EHESS/Università degli Studi di Napoli « L'Orientale », 2011.

(2) Clifford Geertz, *Bali : interprétation d'une culture*, Paris, Gallimard, 1983, p. 9-10, et, dans ce même recueil, « Politique dans le passé, politique d'aujourd'hui : sur l'emploi de l'anthropologie pour comprendre les nouveaux États », p. 253-255.

(3) Illustré, dans le champ des études éthiopiennes, par l'ouvrage célèbre de Donald N. Levine, *Wax and Gold : Tradition and Innovation in Ethiopian Culture*, Chicago, The University of Chicago Press, 1965.

(4) Fernand Braudel, « La longue durée », in id., *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, 1984, t. I, p. 41-83, notamment p. 50-53 ; François Dosse, *L'Histoire en miettes : des « Annales » à la « Nouvelle Histoire »*, Paris, La Découverte, 1987.

est devenue en 1923, sous l'égide du *ras* Täfäri, le seul État africain membre de la Société des nations. Parallèlement, le lancement et l'avancée des travaux du chemin de fer de Djibouti, à partir de 1898, ont attiré une main-d'œuvre étrangère nouvelle et ont considérablement facilité les voyages en Éthiopie¹. Le nombre des étrangers à Addis Abeba et dans les principales villes du pays a soudainement augmenté, passant de quelques dizaines de personnes à plusieurs milliers entre les années 1890 et 1920. En l'absence de recensements officiels, les seuls décomptes précis dont on dispose avancent toutefois des chiffres très dissemblables². Dans ce nouveau contexte géopolitique, les souverains éthiopiens ont combiné l'utilisation des étrangers et la mise en concurrence des intérêts des puissances, afin d'affirmer l'indépendance de leur pays sur la scène internationale. Les Arméniens issus de l'Empire ottoman ont occupé une place à part dans ce dispositif subtil, en raison de leur statut politico-juridique, qui ne les rattachait à aucun État étranger, mais aussi des liens privilégiés unissant l'Église éthiopienne

à l'Église arménienne. Analysée avec le recul nécessaire, leur présence au service de la cour impériale, dans cette époque charnière, semble répondre à une véritable ligne de conduite de la politique étrangère des souverains d'Éthiopie.

Le rôle politique insoupçonné de la fanfare royale

La régence du *ras* Täfäri en Éthiopie a été une période fertile en traditions inventées visant, à travers le renouvellement du rituel monarchique, à « maintenir les modalités anciennes de la subordination sociale » grâce à la mise en scène d'une symbolique nationale éthiopienne³. La création et l'usage d'une musique officielle y ont joué un rôle éminent. Pour en prendre conscience, il est utile de comparer le cas éthiopien aux nombreux usages de la musique dans la construction des nations en Europe depuis la fin du 19^e siècle⁴. Bien que les paroles de l'hymne éthiopien composé par Kévorik Nalbandian exaltent avant tout la personne du *ras* Täfäri⁵, le souverain entend personnifier l'existence d'une « nation » éthiopienne, de manière analogue à la « nationalisation » des monarches observée en Europe⁶.

(1) Voir Bahru Zewde, *A History of Modern Ethiopia, 1855-1974*, Addis Abeba, Addis Ababa University Press, 1992 ; Harold G. Marcus, *The Life and Times of Menelik II : Ethiopia, 1844-1913*, Lawrenceville, The Red Sea Press, 1995 ; *id.*, *Haile Sellassie I : The Formative Years, 1892-1936*, Lawrenceville, The Red Sea Press, 1995 ; Peter Philips Garretson, *A History of Addis Abāba from its Foundation in 1886 to 1910*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2000 (livre tiré de son Ph.D., University of London, 1974).

(2) Voir Paul Mérab, *Impressions d'Éthiopie (l'Abyssinie sous Ménélik II)*, Paris, H. Libert/Ernest Leroux, 1920-1929, t. II, p. 104, qui dénombre 1 083 étrangers à Addis Abeba en 1908, dont 334 Grecs, 227 « Arabes », 149 Indiens et 146 Arméniens. Henri Henin compte seulement 205 personnes en 1906, sur une population totale de la capitale qui oscille entre 40 000 et 100 000 personnes au gré des saisons et des estimations (Henri Henin, in Ministère des Affaires étrangères, *Recueil consulaire contenant les rapports commerciaux des agents belges à l'étranger*, Bruxelles, Imprimerie Georges Piquart, 1907, vol. 138, p. 87). Précoce, mais limitée à quelques familles installées à Harar dès les années 1880-1890, l'immigration arménienne ne rassemblait guère plus de 150 à 200 individus dans toute l'Éthiopie, à la veille de la Première Guerre mondiale. Au début des années 1920, une seconde vague a porté ce nombre à environ 1 200 personnes.

(3) Eric Hobsbawm et Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983 ; trad. fr., *id.*, *L'Invention de la tradition*, trad. de l'angl. par Christine Vivier, Paris, Éd. Amsterdam, 2006, p. 282.

(4) Voir Didier Francfort, *Le Chant des nations : musiques et cultures en Europe, 1870-1914*, Paris, Hachette Littératures, 2004 ; Olivier Ihl, *La Fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996 ; Nathalie Dompnier, *Vichy à travers chants : pour une analyse politique du sens et de l'usage des hymnes sous Vichy*, Paris, Nathan, 1996.

(5) Elles ont été écrites par Yoftäha Negusé. Outre l'hymne, Kévorik Nalbandian composa une série de marches en l'honneur du prince héritier, la *Marche Täfäri*, de son épouse Mänän et de ses fils Asfa Wäsän et Mäkonnen.

(6) Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales : Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 1999, p. 15 ; Benedict Anderson, *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983 ; trad. fr., *id.*, *L'Imaginaire national : réflexions sur l'essor et l'origine du nationalisme*, trad. de l'angl. par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte, 2002, p. 34.

La chronique officielle des années de la régence, qui constitue un long panégyrique de l'action gouvernementale du *ras* Täfäri, fait nettement apparaître la dimension politique de l'utilisation de la musique. La première évocation de la fanfare royale est introduite au cours du récit des festivités du Noël éthiopien de janvier 1925. Elle permet de souligner la charité chrétienne du prince héritier, en un moment soigneusement choisi : « Les notables étrangers et leurs épouses furent invités à la résidence de Son Altesse le Prince Héritier en l'honneur de la Fête de la naissance du Christ, et un grand banquet fut tenu. Et après le banquet, quarante orphelins arméniens qui avaient perdu leur père et leur mère et que Son Altesse le Prince Héritier avait amenés de Jérusalem firent sonner leurs trompettes et jouèrent de la musique¹. » Les prestations publiques des jeunes protégés blancs de Täfäri contribuent à façonner l'image du roi pieux et généreux, au moment précis où Täfäri est la cible des conservateurs pour sa politique d'ouverture à l'Europe et pour son peu d'empressement à défendre les prérogatives de l'Église éthiopienne. Francophone, élevé par des catholiques à Harar, il était couramment présenté en Europe comme une sorte de despote éclairé. Dans l'entourage conservateur de la très pieuse impératrice Zäwditu, il était régulièrement accusé de vouloir vendre le pays aux étrangers et d'avoir apostasié le christianisme éthiopien au profit du catholicisme².

Avec ses instruments rutilants et ses sonorités cuivrées, la fanfare royale apporte également un

élément de modernité appréciable aux grands défilés organisés sous la régence. L'invention d'une musique nationale participe à la mise en scène d'un progrès de l'Éthiopie, sous la conduite de son monarque réformateur³. Ainsi la grande parade militaire organisée le 10 octobre 1925 dans la plaine de Fell Woja, à Addis Abeba, a-t-elle lieu en musique, ce que le chroniqueur souligne lourdement : « Les troupes de Son Altesse marchèrent en rythme avec la musique en tête de la parade, montrant ainsi le progrès de la civilisation [...]. Puis vinrent les enfants arméniens, entonnant un beau chant, accompagnés par de la musique et escortés par des artilleurs suivis de la cavalerie ; et les artilleurs et les cavaliers embellirent la parade en arborant des uniformes bleus et en faisant marcher leurs chevaux en rythme avec la musique⁴. » On assiste ici à un cas très concret d'invention de la tradition. L'importance accordée par le *ras* Täfäri au décorum de la monarchie éthiopienne imprègne tous les grands événements publics : défilés, funérailles, accueil de délégations ou de personnalités étrangères, cérémonies de couronnement de 1928 et 1930, etc.⁵ La fanfare royale se fait entendre dans toutes ces occasions, montrant aux visiteurs que l'empire d'Éthiopie tient désormais le même langage des hymnes nationaux que celui qu'on utilise en Europe et dans les grandes réunions internationales. Dès le début des années 1930, des orchestres éthiopiens modernes sont formés sur le modèle de l'ancienne fanfare arménienne du négus et sillonnent le pays au gré des déplacements de l'empereur⁶.

(1) Gebre-Igziabihier Elyas, *Prowess, Piety and Politics : The Chronicle of Abeto Iyasu and Empress Zewditu of Ethiopia (1909-1930)*, éd. et trad. de l'amharique par Reidulf K. Molvaer, Cologne, Rüdiger Köppe, 1994, p. 41.

(2) Voir Harold G. Marcus, *Haile Sellassie I...*, *op. cit.*, p. 73 et 94 ; Bahru Zewde, *op. cit.*, p. 129 ; *id.*, *Pioneers of Change in Ethiopia : The Reformist Intellectual of the Early Twentieth Century*, Oxford/Athens/Addis Abeba, James Currey/Ohio University Press/Addis Ababa University, 2002, p. 71 et 95-98.

(3) Voir Edward Ullendorf (dir.), *The Autobiography of Emperor Haile Sellassie I : « My Life and Ethiopia's Progress »*, 1892-1937, New York, Oxford University Press, 1976, p. 70-71.

(4) Gebre-Igziabihier Elyas, *op. cit.*, p. 471-472.

(5) *Ibid.*, p. 505, 526-533 et 538-541.

(6) Voir André Nicod, *Et in Etiopia ego*, Avignon/Monte Carlo, Maison Aubanel Père/L'Intercontinentale d'édition, 1937 ; Francis Falceto, « Un siècle de musique moderne en Éthiopie (précédé d'une hypothèse baroque) », *Cabier d'études africaines*, 12 (4), 168, 2002, p. 711-738.

Cette interprétation politique de la création de la fanfare royale peut difficilement être étayée à l'aide des sources écrites contemporaines. Rares et lapidaires, les témoignages directs laissés par des Européens, notamment dans des romans coloniaux prompts à se gausser de la naïveté de l'Éthiopien et de son absence totale de jugement en matière musicale, ont généralement moqué « les flonflons cacophoniques de l'orchestre arménien » (cette « terrible fanfare »), la ventripotence grotesque de son maître de musique, les fausses notes et les couacs de ses concerts, les fautes de goût de son répertoire. L'écrivain André Armandy raconte comment la fanfare arménienne entonna, au cours de la réception en gare d'Addis Abeba du patriarche copte d'Alexandrie, en 1929, l'inattendu *Pouêt-Pouêt*, une chanson grivoise extraite de l'opérette *Elle est à vous*, créée par Georges Milton la même année. Le répertoire de la fanfare royale comprenait aussi des airs tels que *Ne pleure pas Jeannette, Auprès de ma blonde*, ou encore *Viens Poupoule*¹. On expliqua de même par l'amateurisme de la fanfare royale le fait qu'elle ait bizarrement choisi d'interpréter la *Marche funèbre* de Chopin devant le duc des Abruzzes, envoyé du gouvernement italien reçu en grande pompe à Addis Abeba en mai 1927². Mais il n'est pas exclu, dans un contexte où l'art des versets à double sens, communément désigné en amharique par la parabole du *semennä wärq* (la cire et l'or), imprègne le langage politique, qu'il se soit caché derrière cette apparente loufoquerie de la fanfare un authentique message à l'adresse du visiteur italien. Nous devons cette hypothèse séduisante à l'historien Jean Dorese, qui nous

écrivait, le 12 mars 2007 : « L'on ne saura jamais si la Fanfare qui accueillit en 1930 le maréchal Franchet-d'Esperey en lui jouant *Viens Poupoule, viens !* en lieu de *Marseillaise*, ou celle qui bien plus tard accueillit un prince héritier du Japon par l'air du *Pont sur la Rivière Kwai*, ne le faisaient pas délibérément ou pour la joie des officiels éthiopiens. » De même, des sources orales affirment que la fanfare éthiopienne de la municipalité d'Addis Abeba, dirigée par un ancien musicien de la fanfare royale, Garabed Hakalmazian, joua des airs révolutionnaires arméniens sur le passage du représentant de la république de Turquie, Muhittin Pacha, aux festivités du couronnement impérial de 1930³. Pour revenir à la réception du 27 mai, le récit qui en est donné par la chronique éthiopienne dénonce l'hypocrisie des discours d'amitié prononcés par le représentant de l'Italie, au moment où les différends italo-éthiopiens s'accumulaient et alors que le Premier ministre italien, Benito Mussolini, ne faisait pas mystère de son désir de laver, le jour venu, l'affront de la défaite d'Adoua⁴. Cet arrière-plan diplomatique permet donc d'entendre la *Marche funèbre* d'une autre oreille : le gouvernement fasciste était ainsi discrètement, mais joliment, prévenu qu'il s'engageait sur une voie périlleuse et qu'on attendait de pied ferme les premiers bataillons italiens sur le sol éthiopien.

Dès lors que la musique est instrumentalisée pour les besoins de la politique étrangère d'un État, le choix de musiciens étrangers pour exprimer ce type de messages n'est pas sans implications symboliques. Il soulève également des questions politiques. Il est peu vraisemblable que la nationalité des musiciens de la fanfare royale ait été indifférente, dans un contexte

(1) André Armandy, *La Désagréable Partie de campagne : incursion en Abyssinie*, Paris, Alphonse Lemerre, 1930, p. 172 ; Jean d'Esme, *À travers l'Empire de Ménélick*, Paris, Plon, 1928, p. 109-113 ; André Nicod, *op. cit.*, p. 60-61 et 196-198.

(2) Voir le récit d'Avédis Terzian, enregistré en mai 2000 à Addis Abeba, in Boris Adjemian, *op. cit.*, vol. I, p. 54 et vol. II, p. 94.

(3) Voir Boris Adjemian, *ibid.*, p. 55-56 et 384.

(4) Gebre-Igziabihier Elyas, *op. cit.*, p. 501-502. Ces différends portaient sur le tracé des frontières, la cession d'un accès à la mer à l'Éthiopie, et la question de l'embargo sur les importations éthiopiennes d'armes à feu.

où l'Éthiopie devait affirmer sa souveraineté face aux puissances coloniales¹. Il n'aurait pas été envisageable, pour des questions de politique intérieure, d'engager des musiciens venus d'Italie, de France ou de Grande-Bretagne, alors que l'Éthiopie était enclavée entre les possessions coloniales de ces trois puissances et que le régime ne manquait pas de célébrer, chaque année depuis le règne de Ménélik, sa victoire d'Adoua en lieu de fête nationale. La création de la plupart des symboles nationaux éthiopiens a répondu à cette idée d'une nation rassemblée dans l'opposition à un danger extérieur². C'est en considérant la prégnance de ce contexte politique et national qu'il faut s'interroger, non seulement sur le choix de ces musiciens en 1924, mais aussi, plus largement, sur les représentations des étrangers qui avaient cours en Éthiopie.

Le temps long d'un événement

L'approche régressive est particulièrement indiquée pour faire émerger « la dialectique du temps court et du temps long » qui se joue dans la création de la fanfare royale et, de cette manière, interroger « le non événementiel de l'événement »³. Elle permet d'éclairer

ce choix politique par la mobilisation de représentations collectives puisées dans le passé. Le pèlerinage à Jérusalem du *ras* Täfäri, pendant lequel se déroula sa rencontre avec le patriarche arménien Tourian, à la fin avril 1924, apparaît en effet comme une étape à contretemps dans la tournée diplomatique exceptionnelle qui devait le conduire dans toutes les grandes capitales européennes (notamment Athènes, Rome, Paris, Londres, Bruxelles, Berlin et Stockholm), peu après l'admission de l'Éthiopie au sein de la Société des nations⁴. Contrastant avec la posture réformatrice et modernisatrice du prince héritier, cette figure obligée d'une visite officielle éthiopienne à l'étranger permettait de donner des gages de son orthodoxie religieuse. La proximité doctrinale des Églises éthiopienne et arménienne⁵ avait favorisé, depuis l'époque médiévale, des échanges originaux de traditions hagiographiques, de textes, de manuscrits, mais aussi d'hospitalité réciproque, comme en témoigne l'épisode célèbre de la venue du moine Ewostatéwos en Arménie, où il finit ses jours, entre 1337 et 1352⁶. La monarchie éthiopienne était liée à l'Église arménienne par le patronage que celle-ci exerçait sur les Éthiopiens à Jérusalem depuis le début de l'occupation ottomane en Palestine, en 1517⁷. La relation du voyage de l'archimandrite Dimothéos et de

(1) La question de la nationalité des musiciens semble s'être posée dans les mêmes termes au lendemain de la bataille d'Adoua (1896), lorsque « Ménélik II lui-même, se laissant convaincre, accepta les offres de la toute puissante légation impériale de Russie, parce que dépourvue de visées territoriales de ce côté semble-t-il, qui lui fournit l'instructeur et le matériel instrumental de la première fanfare éthiopienne, au début de ce siècle ». Voir André Nicod, *op. cit.*, 1937, p. 198 (nous soulignons).

(2) Voir Estelle Sohier, « Politiques de l'image et pouvoir royal en Éthiopie de Menilek I à Haylä Sellasé (1880-1936) », thèse de doctorat en histoire, Université Paris-I / Università degli Studi di Napoli « L'Orientale », 2007 ; *id.*, *Le Roi et la photographie : politique de l'image et pouvoir royal en Éthiopie sous le règne de Ménélik II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012.

(3) Michel Vovelle, « L'histoire et la longue durée », in Jacques Le Goff (dir.), *La Nouvelle Histoire*, Bruxelles, Éd. Complexe, 2006, p. 92 et 96-97 ; Fernand Braudel, *op. cit.*, p. 45 ; Nathan Wachtel, *La Vision des vaincus : les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole, 1530-1570*, Paris, Gallimard, 1971, 1999, p. 306-307.

(4) Voir Gebre-Igziabihier Elyas, *op. cit.*, p. 425-445 ; Harold G. Marcus, *Haile Sellasie I*, *op. cit.*, p. 59-72 ; Bahru Zewde, *Pioneers of Change in Ethiopia...*, *op. cit.*, 2002, p. 187.

(5) Elles font partie, avec les Coptes, les Syriaques jacobites et l'Église de Malabar en Inde, des cinq Églises orientales non unies qui se sont séparées de Rome et de Constantinople après le concile de Chalcédoine de 451.

(6) Voir Enrico Cerulli, *Storia della letteratura etiopica*, Milan, Sansoni-Accademia, 1956, 1968, p. 7-8 et 212-220 ; Gianfrancesco Lusini, *Studi sul monachesimo eustaziano (secoli XIV-XV)*, Naples, Istituto universitario orientale, 1993, p. 45-47, 52 et 61-67. Pour d'autres références, voir Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 69-70.

(7) Enrico Cerulli, *Etiopi in Palestina : storia della comunità etiopica di Gerusalemme*, Rome, Libreria dello Stato, 1943-1947 ; Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 74-79.

l'archevêque Sahak de Kharpert, en 1867-1869, montre les fortes résonances de ces liens religieux anciens et privilégiés dans la deuxième moitié du 19^e siècle, à l'aube d'une immigration arménienne en Éthiopie¹. Ces deux ecclésiastiques arméniens furent envoyés en Éthiopie par le patriarche Yesaïe Garabédian (1865-1885), en réponse à une requête émise par l'ambassadeur du Royaume-Uni à Constantinople, au prétexte « que les Abyssiniens de Jérusalem se trouvaient sous la juridiction du patriarche arménien de la sainte Cité² ». Ils avaient pour mission de convaincre l'empereur Téwodros II (1855-1868) de faire libérer les ressortissants européens, dont le consul britannique de Massoua, qu'il détenait en otages³. Mais les deux religieux arméniens, séquestrés et dévalisés par des chefs rebelles du Nord de l'Éthiopie, durent renoncer au but initial de leur voyage et subirent plusieurs mois d'une pénible captivité. Aux dires de Dimothéos, le traitement qui leur était infligé s'améliora subitement après qu'ils furent interrogés au sujet de leur foi, reconnus comme des Arméniens et déclarés « orthodoxes » par un aréopage de prêtres éthiopiens. Libérés et envoyés à Adoua, où ils furent reçus avec de grands honneurs par le *dädjazmatch* Kassa, qui régnait sur la province du Tigré, ils furent autorisés à visiter le saint des saints de l'église Maryam Şeyon d'Aksum, afin d'y contempler le plus précieux trésor de l'Église éthiopienne, l'Arche d'Alliance censée contenir les Tables de la Loi⁴. Avant de faciliter leur

retour vers la Palestine, Kassa proposa au compagnon de Dimothéos, l'archevêque Sahak, de rester auprès de lui en tant que nouveau chef de l'Église d'Éthiopie⁵.

La présence d'artisans, de marchands ou d'interprètes arméniens était très remarquée dans l'entourage de nombreux chefs éthiopiens au milieu du 19^e siècle⁶. L'accueil fait à ces deux ecclésiastiques montre que leurs compatriotes tenaient une place à part dans les représentations des étrangers au milieu du 19^e siècle, à une époque où les missionnaires protestants et catholiques, impliqués de manière croissante dans le jeu politique éthiopien, continuaient cependant à susciter méfiance et hostilité⁷. Cette distinction reposait en grande partie sur des considérations religieuses. Les faveurs accordées à Dimothéos et Sahak par le *dädjazmatch* Kassa, « qui nous accueillit comme si

Jeweller Yovhannēs T'ovmačean », in Dickran Kouymdjian (dir.), *Études arméniennes in memoriam Haïg Berbérian*, Lisbonne, Fondation Calouste-Gulbenkian, 1986, p. 609-644.

(5) Seul habilité à délivrer l'onction impériale, l'*abun* était en principe un évêque égyptien désigné par le patriarche copte d'Alexandrie. On relève toutefois plusieurs tentatives éthiopiennes d'introniser un évêque arménien. Voir Dimothéos Sapritchian, *op. cit.*, t. I, p. 80, 82, 91-92 et 152-154 ; Bairu Tafla, *A Chronicle of Emperor Yohannes IV (1872-89)*, Wiesbaden, Franz Steiner, 1977, p. 87 ; Zewde Gabre Sellasie, *Yohannes IV of Ethiopia : A Political Biography*, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 30-31 ; Pellegrino Matteucci, *In Abissinia*, Milan, Fratelli Treves, 1880, p. 178-179 ; Sven Rubenson, *The Survival of Ethiopian Independence*, Londres, Heinemann Educational Books, 1976, p. 66 et 131-136.

(6) Voir notamment Théophile Lefebvre, *Voyage en Abyssinie exécuté pendant les années 1839, 1840, 1841, 1842, 1843*, Paris, Arthus Bertrand, 1845 ; Edmond Combes et Maurice Tamisier, *Voyage en Abyssinie, dans le pays des Galla, de Choa et d'Ifat, précédé d'une excursion dans l'Arabie-Heureuse*, Paris, Louis Desessart, 1838 ; Arnauld d'Abbadie, *Douze Ans de séjour dans la Haute-Éthiopie (Abyssinie)*, Paris, L. Hachette et C^{ie}, 1868 ; Adolphe Ferret et Joseph Germain Galinier, *Voyage en Abyssinie dans les provinces du Tigré, du Samen et de l'Ambara*, Paris, Paulin, 1847 ; Charles Rochet d'Héricourt, *Second Voyage sur les deux rives de la mer Rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa*, Paris, Arthus Bertrand, 1846.

(7) Voir Getatchew Haile, Aasulv Lande et Samuel Rubenson (dir.), *The Missionary Factor in Ethiopia : Papers from a Symposium on the Impact of European Missions on Ethiopian Society* (Université de Lund), Bruxelles, Peter Lang, 1996 ; Donald Crummeby, *Priests and Politicians : Protestant and Catholic Missions in Orthodox Ethiopia 1830-1868*, Oxford, The Clarendon Press, 1972.

(1) R.P. Dimothéos Sapritchian, *Deux Ans de séjour en Abyssinie, ou vie morale, politique et religieuse des Abyssiniens*, Jérusalem, Typographie arménienne du couvent des saints Jacques, 1871 (traduction de l'édition arménienne parue la même année).

(2) *Ibid.*, 1871, t. I, p. 3 ; Enrico Cerulli, *Etiopi in Palestina...*, *op. cit.*, t. II, p. 329-340.

(3) Voir Hormuzd Rassam, *Narrative of the British Mission to Theodore, King of Abyssinia*, Londres, John Murray, 1869. Cette crise s'acheva par la défaite militaire de Téwodros face aux Britanniques, en 1868.

(4) Un autre voyageur arménien s'en était vanté un siècle plus tôt. Voir Vrej Nersessian et Richard Pankhurst, « The Visit to Eighteenth-Century Ethiopia of the Armenian

nous avons été ses coreligionnaires », furent explicitement motivées par les bienfaits que le patriarche des Arméniens de Jérusalem prodiguait, de longue date, aux moines éthiopiens de Terre Sainte, dont il garantissait la subsistance par des dons quotidiens de nourriture depuis, peut-être, le début du 18^e siècle¹. Après la fermeture brutale de l'Éthiopie chrétienne aux Européens, actée en 1632 par l'expulsion des jésuites sur ordre de l'empereur Fasilädäs (1632-1667), les Arméniens avaient été parmi les seuls étrangers admis à l'intérieur d'un royaume désormais « ennemi des Francs [...] ; de sorte qu'un Franc qui voudrait entrer dans ce pays, il faudrait qu'il passât pour Arménien ou Cofte »². La politique extérieure des rois d'Éthiopie avait été confiée à plusieurs reprises à des marchands arméniens³. L'un d'eux, le célèbre Khodja Murad, servit trois souverains successifs, des années 1640 à 1700, et voyagea pour leur compte au Yémen, en Inde et en Insulinde⁴. Murad officiait comme interprète

à la cour de Gondär, en 1679, lorsque l'évêque arménien Hovhannes Tutundji, qui rapportait une relique du moine éthiopien Ewostatéwos, mort en Arménie trois cents ans plus tôt, y fut interrogé au sujet de sa foi⁵. Son neveu, également nommé Murad, fut envoyé par le roi Iyasu I^{er} (1682-1706) à la tête d'une ambassade à destination de Louis XIV à Versailles, mais celle-ci fut finalement bloquée au Caire, sur instructions du ministre Pontchartrain⁶. En menant leur politique étrangère par le truchement d'agents arméniens, les rois d'Éthiopie tenaient à distance des Européens suspectés de prosélytisme depuis la fin du 16^e siècle. C'est ainsi que le médecin français Jacques-Charles Poncet, l'un des rares Européens ayant pu visiter Gondär à la fin du 17^e siècle, s'étonnait auprès du consul de France au Caire, en apprenant le départ pour l'Éthiopie de deux jésuites, en novembre 1700 : « Monsieur où vont-ils ? Le païs d'où je viens porte une si grande haine au nom franc, qu'ils ne mangent aucuns raisins blancs ; je vous laisse à penser la suite⁷... » Ces représentations, générées au début des temps modernes, furent activement mobilisées par les souverains éthiopiens, au tournant du 19^e et du 20^e siècle, afin de faire face au double défi de la modernisation de l'empire d'Éthiopie et de l'expansion coloniale européenne.

(1) Dimothéos Sapritchian, *op. cit.*, t. I, p. 165 et 177 ; Enrico Cerulli, *Etiopi in Palestina...*, *op. cit.*, t. II, p. 197, 277, 281, 341-342 et 346 ; David L. Appeyard et A. K. Irvine, *Letters from Ethiopian Rulers, Early and Mid-19th Century*, Oxford, Oxford University Press, 1985, p. 101-103 et 105-108 ; Bairu Tafla, *op. cit.*, p. 179 ; Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 77-78.

(2) Jean Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant*, Paris, Louis Billaine, 1664, p. 476 et 746 ; Job Ludolf, *A New History of Ethiopia*, Londres, Samuel Smith, 1684, p. 230-231, 325-369 et 397-398 ; Prutky's *Travels in Ethiopia and Other Countries*, trad. et éd. par J. H. Arrowsmith-Brown, annoté par Richard Pankhurst, Londres, The Hakluyt Society, 1991, p. 92-102 et 306-323 ; James Bruce of Kinnaird, *Travels to Discover the Source of the Nile*, Dublin, William Sleater, 1790, t. II, p. 310-315, t. III, p. 95. Dans ce contexte, les récits écrits des voyageurs arméniens contribuèrent à la formation d'une tradition parallèle de savoirs géographiques. Voir Boris Adjemian, « Traditions et filiations des savoirs européens et orientaux dans une Géographie arménienne : l'Éthiopie d'Agonc' en 1802 », *Cahiers du Centre de recherches africaines*, 9, 1998, p. 147-170.

(3) Comme l'Arménien Matéwos, porteur d'une lettre et d'une proposition d'alliance au roi du Portugal de la part de la reine Eléni, mère du roi Lebnä Dengel (1508-1540). Voir Charles F. Beckingham et George Wynn Bereton Huntingford (dir.), *The Prester Jobn of the Indies*, Cambridge, The Hakluyt Society/Cambridge University Press, 1961.

(4) Emeri J. Van Donzel, *Foreign Relations of Ethiopia (1642-1700) : Documents Relating to the Journeys of Khodja*

Murad, Istanbul, Nederlands Historisch Archaeologisch Instituut, 1979.

(5) Ignazio Guidi, *Annales Iobannis I, Iyasu I, Bakaffa*, Paris, Librairie Charles Poussielgue, 1903, p. 39-40 ; Salvatore Tedeschi, « Un prelado armeno nell'Etiochia del seicento », *Africa*, 45 (1), 1990, p. 1-21 ; Arshag Alboyadjian, *Hay Ebiskobosi me arakeloutiune i Habéshidan 17 taroun* (la mission d'un évêque arménien en Éthiopie au 17^e siècle), Le Caire, Nor Asdr, 1946.

(6) Amédée de Caix de Saint-Aymour, *La France en Éthiopie : histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1634-1706)*, Paris, Challamel Aîné, 1886, p. 107-157 ; Salvatore Tedeschi, « Poncet et son voyage en Éthiopie », *Journal of Ethiopian Studies*, 4 (2), Addis Abeba, juillet 1966, p. 99-126 ; James Bruce of Kinnaird, *op. cit.*, t. III, p. 87-90, 103 et 129-130.

(7) Amédée de Caix de Saint-Aymour, *op. cit.*, p. 179.

Vers une nationalisation symbolique ?

Lier la construction des représentations de l'étranger à celle du national nécessite que l'on s'interroge, au préalable, sur le fonctionnement de l'État éthiopien jusqu'au règne de Ménélik II et sur le sens que l'on peut accorder, dans ce cadre, aux concepts de nation et d'État-nation. La thèse culturaliste, selon laquelle la Grande Éthiopie constituerait une « aire civilisationnelle » et, plutôt qu'une mosaïque humaine unifiée par la force à l'ère du partage colonial de l'Afrique, « un rassemblement de peuples ayant de profondes affinités historiques¹ », est remise en cause à l'heure où l'histoire éthiopienne s'écrit, de plus en plus, sur des lignes ethno-nationales². Dès lors qu'on s'écarte du grand récit historiographique stato-centré, on voit sans peine resurgir les marques d'une profonde hétérogénéité culturelle, linguistique, territoriale et religieuse, que les Italiens ne manquèrent d'ailleurs pas de favoriser entre 1936 et 1941, sapant les efforts d'unification entrepris par Ménélik II et Haylé Sellassié. On ne peut donc pas parler d'État-nation au sujet de l'Éthiopie du début du 20^e siècle. Mais l'expression d'une rhétorique nationale, que nous avons vue avec la fanfare royale et la création de symboles nationaux, n'est pas qu'un artifice. Elle reflète aussi un « besoin objectif d'homogénéité », suscité par les mutations qui éloignent, désormais, l'empire d'Éthiopie du modèle classique d'une société agraire segmentée³ ; à savoir,

l'évolution de son environnement géopolitique, sa brusque expansion territoriale, la redéfinition de ses pouvoirs politiques internes et son nouvel essor urbain. C'est dans cette situation transitoire qu'un discours politique à coloration nationale commence à trouver son utilité et à être cultivé à la tête de l'État. L'emploi de nombreux Arméniens au service de la cour, du gouvernement éthiopien et des ateliers du palais, semble participer de ce discours, qui joue savamment des représentations des étrangers ayant cours en Éthiopie.

Les Arméniens qui travaillaient au *gebbi*, le palais impérial, ont bénéficié de la protection des souverains éthiopiens, tout en restant discrets. Leur présence n'est décrite qu'en pointillés dans les sources contemporaines, où elle semble se réduire à l'exercice de fonctions artisanales ou commerciales. Mais les relations personnelles avaient une grande importance, à une époque où il n'existait pas encore de gouvernement éthiopien et où, pour reprendre les mots de l'historien Berhanou Abebe, le domaine des « affaires étrangères » se résumait, de fait, aux affaires de l'empereur avec des étrangers. Le protocole était encore suffisamment peu codifié, à la cour de Ménélik II, pour qu'un simple orfèvre arménien comme Dikran Ebeyan pût se mêler à la petite société des diplomates européens et user de son entreegent⁴. Les diplomates en poste à Addis Abeba témoignent des concessions et des privilèges avantageusement concédés par l'empereur à ses plus proches serviteurs arméniens⁵. La nature des fonctions exercées par ces artisans arméniens au palais n'est pas anodine : alors qu'elle tait le nom de la plupart des étrangers évoqués, la chronique du

(1) Donald N. Levine, *Greater Ethiopia : The Evolution of a Multiethnic Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1974, 2000, p. XXI-XXIV, 20-26 et 40.

(2) Alessandro Triulzi, « Battling with the Past : New Frameworks for Ethiopian Historiography », in Donald L. Donham, Wendy James, Eisei Kurimoto et Alessandro Triulzi, *Remapping Ethiopia : Socialism and After*, Oxford/Athens/Addis Ababa, James Currey/Ohio University Press/Addis Ababa University Press, p. 276-288.

(3) Ernest Gellner, *Nations and Nationalism*, Oxford, Basil Blackwell, 1983 ; trad. fr., *id.*, *Nations et nationalisme*, trad. de l'angl. par Bénédicte Pineau, Paris, Payot, 1999, p. 72.

(4) Voir Carlo Zaghi (dir.), *Crispi e Menelich nel Diario inedito del conte Augusto Salimbeni*, Turin, ILTE, 1956, p. 106-107, 145 et 174.

(5) De nombreux documents à ce sujet se trouvent au Ministère des Affaires étrangères (MAE), Nouvelle Série (NS), Éthiopie 21 et Éthiopie 65.

règne de Ménélik n'omet pas de mentionner l'« orfèvre arménien nommé Dicran qui savait faire les couronnes¹ ». Le comte Salimbeni, envoyé spécial du gouvernement italien, rapporte ainsi qu'en 1890, soit un an après le couronnement impérial, Ménélik était en possession de deux couronnes, « celle faite par Dicraèn [Dikran Ebeyan] et celle faite en Italie » par un orfèvre milanais. Mais « celle-ci ne plaît pas au roi et il veut la renvoyer » alors que, souligne l'Italien incrédule, le travail de l'orfèvre milanais est « plus régulier et plus fin que celui de Dicraèn² ». La préférence affichée par Ménélik pour la couronne de son orfèvre arménien ne répondait sans doute pas tant à des considérations esthétiques que politiques : la couronne mal aimée, probablement un présent du gouvernement italien au moment du traité d'Ucciali, signé la même année et dont la dénonciation par Ménélik cinq ans plus tard fut le prélude à la première guerre italo-éthiopienne³, ne pouvait être portée par l'empereur sans valider, symboliquement, la prétention de l'Italie à établir un protectorat sur l'Éthiopie⁴.

On constate que les nombreux Arméniens employés au *gebbi* œuvraient dans des domaines où la présence d'étrangers aurait été mal acceptée : la vie domestique des souverains et la mise

en scène de leur pouvoir politique. Des Arméniens et leurs épouses exercèrent au palais les fonctions de jardinier, cuisinier, tailleur, maroquinier, bottier, tapissier, couturière, camériste, sage-femme et nourrice, du règne de Ménélik à celui de Haylé Sellassié⁵. L'orfèvrerie de la cour ne fut confiée qu'à des artisans arméniens, entre le règne de Ménélik et la chute du régime impérial éthiopien en 1974. Le successeur de Dikran Ebeyan au palais fut l'orfèvre Hagop Baghdassarian. Anciennement chargé par Ménélik de frapper la première monnaie éthiopienne à son effigie, il travailla au *gebbi* en compagnie d'un autre arménien, Panos Vartanian, et réalisa la couronne de l'impératrice Zäwditu (1916-1930), ainsi que celle de Haylé Sellassié, en 1930. Deux autres orfèvres arméniens, Nigoghos Djidedjian et Krikor Tchalgdjian, travaillèrent pour le prince héritier Täfäri jusqu'en 1928, tandis qu'un troisième, Bédros Sevardjian, fut attaché à son service après son couronnement impérial. Il en fut de même pour la photographie, dont les empereurs veillèrent à contrôler strictement l'usage à la cour dès son introduction en Éthiopie⁶. L'Arménien Bédros Boyadjian fut nommé photographe officiel de la cour impériale par Ménélik, en 1906. À sa mort, en 1928, son titre fut transmis par Täfäri, couronné négus la même année, au fils aîné de Bédros, Haygaz, avant d'échoir, après le décès de ce dernier en 1941, à son jeune frère Tony⁷. La dynastie des Boyadjian couvrit ainsi toute la période qui court du règne de Ménélik à l'établissement de la junte militaro-marxiste du Därg

(1) Voir Guèbrè Sellassié, *Chronique du règne de Ménélik II, roi des rois d'Éthiopie*, Paris, Maisonneuve frères, 1930-1931, t. I, p. 269, 275-276 et 322. D'après les sources arméniennes, Ebeyan était d'abord venu d'Égypte afin de travailler pour le compte de l'empereur Yohannes IV (1872-1889), avant de passer au service de Ménélik. Voir Haïk Patapan, *Arti Etovbian èv Hay Kagboute* (l'Éthiopie moderne et la colonie arménienne), Venise, Presses de Saint-Lazare, 1930, p. 169-170.

(2) Carlo Zaghi, *op. cit.*, 1956, p. 188.

(3) Voir Carlo Conti Rossini, *Italia ed Etiopia dal trattato d'Ucciali alla battaglia di Adua*, Rome, Istituto per l'Oriente, 1935.

(4) En 1924, l'acceptation par le *ras* Täfäri de la restitution de la couronne de Téwodros, subtilisée par les Britanniques lors de leur campagne militaire victorieuse de 1868, suscita un tel trouble politique que les festivités prévues furent annulées (MAE, Série K, Éthiopie 14, lettre de Gausson au ministre des Affaires étrangères, Addis Abeba, le 9 août 1924, citée par Estelle Sohier, *op. cit.*, p. 209-210).

(5) Voir par exemple MAE, NS, Éthiopie 64, « Les Allemands en Abyssinie », le gérant de la légation de France à Stephen Pichon, Addis Abeba, 8 mars 1907 ; Éthiopie 67, « Protection des sujets ottomans », Charles-Édouard Brice à Stephen Pichon, Addis Abeba, 17 septembre 1908. Pour d'autres références, voir Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 142-149.

(6) Voir Estelle Sohier, *op. cit.*, p. 45 et 50.

(7) Voir Berhanou Abebe, « Montages et truquages photographiques dans l'Éthiopie moderne », *Annales d'Éthiopie*, 19, 2003, p. 19-41.

(1974-1991). Les liens de proximité avec l'entourage impérial et l'aristocratie éthiopienne traversaient fréquemment les générations, passant des immigrants à leurs enfants ou à leurs proches parents, comme dans les familles Yazedjian¹, Boghossian², Baghdassarian, Koeurhadjian³ ou Semerdjibashian. La plupart des enfants de ces familles arméniennes, proches du palais et anciennement implantées dans le pays, furent les filleuls de grands chefs et de ministres éthiopiens, voire de l'impératrice et de l'empereur. Considérées comme « abyssinisées » et trop proches de l'ancien pouvoir impérial éthiopien, ces familles furent la cible de l'administration fasciste, qui en déporta une partie en Italie en 1937, en compagnie des chefs éthiopiens réputés « dangereux et irréductibles⁴ ».

Les liens personnels entretenus par ces individus avec la famille impériale semblent s'inscrire, au début du 20^e siècle, dans le discours des rois d'Éthiopie sur la loyauté des Arméniens,

(1) Dès le coup d'État de 1916 qui accéléra la prise du pouvoir par le *ras* Täfäri, la rumeur courut que Lévon Yazedjian avait été l'auteur d'un photomontage permettant de faire accuser l'empereur déchu Ledj Iyasu (1913-1916) d'apostasie au profit de l'islam. Les fils de Lévon et Araxie Yazedjian, devenus tous deux très proches de la famille de Täfäri, occupèrent des postes au palais et dans la haute administration éthiopienne. Voir Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 347-361.

(2) Fils d'un ancien fournisseur de la cour de Ménélik, Krikorios Boghossian, et d'une aristocrate éthiopienne, Khatchig Boghossian fut vice-ministre de l'Agriculture dans les années 1950, tandis que son frère Khosrov, proche de l'empereur Haylé Sellassié, dirigea les écuries impériales et porta le grade de colonel dans l'armée éthiopienne.

(3) Gendre de Boghos Markarian (1830-1922), un ancien serviteur et émissaire des empereurs Yohannes IV et Ménélik II, Abraham Koeurhadjian fut notamment le secrétaire particulier et le trésorier de Täfäri, puis de Haylé Sellassié dans l'entre-deux-guerres. Voir Adrien Zervos, *L'Empire d'Éthiopie : miroir de l'Éthiopie moderne*, Alexandrie, Imprimerie de l'École professionnelle des Frères, 1936, p. 498 ; Haik Patapan, *op. cit.*, p. 212 ; André Nicod, *op. cit.*, 1937, p. 37-41.

(4) Archivio storico del Ministero dell'Africa Italiana (ASMAI, archives historiques du ministère de l'Afrique italienne) 84, fasc. 249, « Confinati Longobucco 1937-1942 », et fasc. 250, « Confinati politici a Longobucco, 1938-1942 » ; ASMAI 181/58, fasc. 287, « Cittadini stranieri », rapport sur Hovhannes Semerdjibashian du 11 janvier 1938 ; Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 524-531.

présentés comme une minorité fidèle ou exemplaire. Mais ce discours, exprimé en filigrane, et dont les sources classiques de l'historiographie éthiopienne ne témoignent qu'imparfaitement, reste, de ce fait, difficile à saisir pour l'historien. On en retrouve cependant des traces tangibles dans les matériaux inédits qui sont divulgués au sein des familles des descendants de cette immigration. Un « passeport » délivré en 1903, par l'empereur Ménélik en personne, à l'un de ses plus fameux serviteurs arméniens, Sarkis Terzian, après quinze années de loyaux services, déclare ainsi que l'intéressé « est désormais compté au nombre des Abyssins » et doit être considéré comme un « citoyen éthiopien »⁵. Comparable à un sauf-conduit, ce document ne sanctionnait pas nécessairement l'appartenance de son titulaire à un État, alors que la situation juridique des Arméniens, dans l'Éthiopie impériale de la première moitié du 20^e siècle, se caractérisait encore par son imprécision. Bien que les immigrants et leurs enfants, dans les années 1930, soient couramment déclarés comme « sujets éthiopiens » dans les registres paroissiaux arméniens d'Addis Abeba, la plupart sont encore *de facto* apatrides (ne possédant pas forcément le passeport Nansen délivré après 1922) et « protégés » de puissances comme la France⁶. Plus que l'aboutissement d'un processus administratif, la déclaration de citoyenneté éthiopienne traduisait surtout l'acceptation ostentatoire de serviteurs loyaux dans la Maison

(5) Pour une étude complète de ce document, voir Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 292-298.

(6) Sur les ambiguïtés de ce statut, voir Jacques Auberson, *Étude sur le régime juridique des étrangers en Éthiopie*, Annemasse, Imprimerie J. Rosnoblet, 1936. La première loi sur la nationalité a été adoptée le 22 juillet 1930, révisée le 3 octobre 1933. Voir Adrien Zervos, *op. cit.*, p. 122-123 ; Jacques Vanderlinden, *Introduction au droit de l'Éthiopie moderne*, Paris, Pichon & Durand-Auzias, 1971. Sur la protection française accordée aux Arméniens en Éthiopie, voir MAE, NS, Éthiopie 62, Éthiopie 72, et Série K, Éthiopie 1, cartons 79 et 83 ; Éthiopie 21, carton 82 ; Éthiopie 122, carton 82.

royale, en tant que sujets de l'empereur. Ainsi, une décoration précédente, accordée en 1901 à Sarkis Terzian, déclarait qu'ayant longtemps été l'*ashkär* (serviteur) du roi, il faisait dorénavant partie de sa maison¹. Les enquêtes menées par l'administration fasciste pendant l'occupation de l'Éthiopie font apparaître plusieurs cas d'immigrants arméniens ayant bénéficié, dans les années 1920 et 1930, de cette naturalisation par grâce accordée à l'initiative du prince héritier ou de l'empereur, comme celui d'un immigrant d'une trentaine d'années qui « vint en 1924 et fut un des quarante orphelins portés de Jérusalem par Tafari, pour créer l'orchestre de la garde impériale² ». L'intégration politique de ces immigrants ne contrevenait pas à une idée de la nation éthiopienne, en gestation, encore essentiellement fondée sur la loyauté au souverain. L'hospitalité offerte aux Arméniens, qui contrairement aux autres étrangers étaient tenus pour d'authentiques coreligionnaires par l'Église d'Éthiopie, s'accordait également avec le discours religieux de la monarchie.

Au croisement de l'histoire sociale et de l'histoire politique, l'étude des représentations de l'étranger s'avère féconde pour l'analyse de la construction du national dans les sociétés contemporaines. L'Éthiopie du début du 20^e siècle en offre un bon exemple, dans une période charnière de son histoire où la construction de l'État a coïncidé avec un essor inédit de l'immigration, et où la politique étrangère des souverains éthiopiens a pleinement intégré l'usage de représentations collectives puisées dans le passé. Celles-ci ne constituaient en rien des héritages culturels, ni les manifestations en

surface de structures atemporelles, « vieilles habitudes de penser et d'agir », « cadres résistants, durs à mourir, parfois contre toute logique »³, mais bien des objets historiquement construits, dont les acteurs politiques pouvaient s'emparer en fonction de leurs préoccupations du moment. Seule une mise en perspective du temps long de ces représentations et de leurs usages est à même de rendre intelligible la création de la fanfare arménienne du négus, en 1924. Considéré, avec les nombreux cas de serviteurs arméniens de la monarchie éthiopienne, « par un côté où ils se présentent isolés de leurs manifestations individuelles⁴ », cet événement nous introduit à la logique d'une véritable stratégie des rois d'Éthiopie. La nationalisation symbolique des Arméniens semble participer de l'invention d'une tradition politique éthiopienne, en réponse aux nouveaux enjeux posés par la colonisation européenne. C'est du moins ce que laisse penser une relecture des sources classiques de l'historiographie de l'Éthiopie. Reste que celles-ci ne nous permettent de raisonner qu'à partir d'éléments infimes, étant donné la place marginale qu'elles accordent aux étrangers, et particulièrement aux populations grecques, indiennes, arabes et arméniennes. Conduite à partir des matériaux issus de travaux de terrain, l'analyse des mémoires de l'immigration arménienne en Éthiopie est nécessaire pour éprouver la validité de nos hypothèses. Elle fait apparaître, en effet, les résonances sociales de l'usage politique des représentations collectives des étrangers au 20^e siècle.

Boris Adjemian, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS)/ Centre d'études des mondes africains (CEMAf), CNRS, 75013/75004, Paris, France.

(1) Voir Boris Adjemian, *op. cit.*, p. 163.

(2) ASMAI, 181/66, « Domande di cittadini italiani e stranieri dirette ad ottenere lavoro in A.O.I. 1937-1938 », fasc. 334, notamment le dossier relatif à la demande de Garabed Gughiughian, 15 mars et 29 juillet 1938 ; fasc. 335, dossiers relatifs aux demandes de Vartan Garabedian et Artin Derderian, août et novembre-décembre 1936.

(3) Fernand Braudel, *op. cit.*, t. I, p. 53.

(4) Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan, 1895, Flammarion, 2008, p. 138.

Docteur en histoire, **Boris Adjemian** a soutenu en 2011 une thèse de doctorat sur l'immigration arménienne en Éthiopie sous la direction de Gérard Noiriel (École des hautes études en sciences sociales) et d'Alessandro Triulzi (Università degli Studi di Napoli « L'Orientale »). Ses travaux actuels portent sur l'histoire sociale et politique de l'immigration et des diasporas en Afrique et au Moyen-Orient, du 19^e siècle à nos jours. (boris.adjemian@gmail.com)